Accord négociation

Par SuperStar

Bonjour,

Je me permets de vous contacter sur une question qui me trulupine.

Nous avons entamé une procédure au prud'hommes contre mon ancien employeur pour défaut de remise de papiers fin de contrat / non paiement des CP / erreurs sur les paies etc...

L'avocat de mon ancien employeur a voulu négocier avec notre avocat avant notre passage aux prud'hommes, ce qui a été fais et notre avocat a accepté la proposition de la partie adverse sans nous consulter au préalable ?

Est ce normal ? Nous aurions aimé en discuter avant qu'il prenne une telle décision qui ne nous convient pas du tout.

Merci beaucoup

Par morobar

Bjr,
Votre avocat a raisonné ainsi:
"un bon tient tout de suite vaut mieux qu'un peut-etre mieux dans des dizaines de mois".
A vous de voir et suivre ou non.

Par Isadore

Bonjour,

Bah vous dites à votre avocat que la proposition ne vous convient pas et que vous voulez plus (ou aller au contentieux). Mais demandez-lui quand même conseil sur ce que vous pouvez espérer de mieux.